

Intervention de Christian Bataille, député du Nord

M. Christian Bataille Peut-on encore parler de politique publique de l'énergie ? Quelque peu encore en France, grâce à EDF et à la partie restée publique de GDF ; presque plus en Europe, où la politique libérale veut s'imposer partout, jusqu'à l'absurde et avec des conséquences désastreuses.

Le prix de l'or noir monte. Comme par un effet de crémaillère, toute tension internationale lui fait franchir un nouveau palier : 40 dollars début 2004, 80 dollars début octobre, presque 100 dollars aujourd'hui. Il entraîne dans son sillage le prix du gaz naturel et, ce faisant, celui de l'électricité, les centrales à gaz fournissant l'appoint d'électricité. Cette denrée n'obéit pas à la loi de l'offre et la demande ; il y a manifestement des forces extérieures au marché qui interviennent pour créer des évolutions de prix erratiques. Pourtant, la Commission européenne ne connaît qu'une seule stratégie : la concurrence. Périclisse la nature plutôt que les principes : « le libre marché converge vers l'équilibre, et les anticipations spéculatives sont stabilisatrices » ! Au nom de la concurrence, il faut découper les entreprises européennes en petits morceaux, les activités de transport doivent être filialisées, et les filiales cédées.

Or, ce qui est bon pour un marché intérieur, où se confrontent des acteurs soumis aux mêmes règles communautaires, est néfaste lorsqu'il s'agit d'affronter des géants extérieurs qui ne raisonnent qu'en termes de rapports de force. Plus on affaiblit les entreprises européennes, plus on aide les grands fournisseurs mondiaux à imposer leurs prix. Le réalisme empêche de considérer les ressources énergétiques comme des biens marchands classiques ; leur dimension stratégique impose de veiller à la sécurité des approvisionnements. Or, l'Union européenne reste embryonnaire du point de vue de la conduite d'une politique extérieure commune ; elle s'avance désarmée dans l'arène, sans foi ni loi, de la confrontation des intérêts énergétiques mondiaux.

Tout au plus, le *livre vert* du 8 mars 2006 de la Commission sur la stratégie européenne en matière d'énergie a-t-il envisagé « la création, dès que possible, d'un observatoire européen de l'approvisionnement énergétique », mais c'est une solution bien modeste au regard des besoins, notamment pour utiliser l'atout commercial que constitue une demande d'importation consolidée à peu près double de l'offre d'exportation russe en pétrole et gaz naturel. Pis, en instituant la concurrence comme seul principe de sa politique énergétique, la Communauté européenne s'entrave elle-même : à l'encontre du bien-être du consommateur, elle encourage en fait, parce que l'industrie énergétique repose sur d'importantes économies d'échelle, la constitution d'un oligopole d'entreprises détachées des intérêts des États membres. Et cet oligopole va inmanquablement fonctionner selon le schéma dit de « la courbe de la demande coudée » : les entreprises, n'ayant aucun intérêt à baisser leurs prix, s'entendent au contraire entre elles pour les augmenter. La même raison pousse d'ailleurs les entreprises de l'oligopole à freiner leurs investissements, pour éviter d'accroître les capacités de production, donc l'offre sur le marché.

En poussant la libéralisation sur le marché intérieur européen sans se doter d'aucun moyen coordonné de négociation extérieure, non seulement l'Union européenne se réduit à l'état de preneuse de prix, mais en plus elle s'expose à maximiser pour ses consommateurs l'impact des hausses de prix imposées par les fournisseurs internationaux, sans bénéficier des baisses de coûts de structure qu'apporte, en théorie, le renforcement de la concurrence intérieure. Cette politique bancaire est d'autant plus regrettable pour l'économie française, que celle-ci risque de perdre l'avantage compétitif que lui procurait sa production nucléaire d'électricité. À la faveur de la libéralisation, les prix européens de l'électricité vont en effet s'égaliser au niveau fixé pour la fourniture d'appoint marginal. Pour la France, cette égalisation des prix européens signifie une hausse.

Devant cette regrettable hémiplegie communautaire, les États membres n'ont plus qu'à essayer de défendre en ordre dispersé des stratégies propres pour protéger leurs consommateurs. La visite officielle en Russie est ainsi devenue un passage obligé de la diplomatie énergétique nationale des chefs d'État européens. Sur le plan intérieur, la France utilise toutes les ressources possibles de mesures transitoires, et le Parlement va bientôt examiner une proposition de loi tendant à prolonger les tarifs réglementés ; mais ces efforts de replâtrage nationaux ne peuvent suffire. Faute d'une stratégie cohérente jouant sur la cartellisation de la demande, nous risquons de nous trouver dans une situation de totale dépendance, qui serait aussi dramatique qu'une faiblesse de notre défense. C'est bien l'indépendance de l'Europe, et par là même de la France, qui se joue dans la politique énergétique.

Le marché intérieur de l'énergie n'a de sens qu'adossé à une politique énergétique européenne forte, qui préserve des chocs extérieurs. Toute la question est de savoir quelle sera la durée de ce douloureux détour par le dogmatisme libéral, avant le retour à la stratégie ouverte par l'accord de 1951 sur la CECA et la constitution du Marché commun des Six en 1957.